



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-045 **Conseil municipal du deux avril 2024**

Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Carine MATHIEU,

Pouvoirs : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAIS, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date de la publication : 9 avril 2024

2024-045 COMMANDE PUBLIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les incivilités et de prévention des infractions, la ville d'Ancenis-Saint-Géréon s'est dotée en 2019 d'un système de vidéo-protection urbaine. Ainsi, un marché intitulé « Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine » a été notifié à la société Engie Inéo infracom en date du 22 juillet 2019. La mise en œuvre de la tranche optionnelle 2 – secteur zone commerciale, affermie en date du 17 juillet 2023, nécessite l'établissement d'un avenant au marché.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-1 à L.1414-4 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 107-2019 en date du 24 juin 2019 d'autorisation de signature du marché public passé en procédure d'appel d'offre ouvert de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine avec la société Engie Inéo Infracom Agence Ouest) ;

VU la délibération n° 099-2021 en date du 28 juin 2021 d'autorisation de signature d'un avenant n°1 au marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine, pour l'ajout de trois caméras, ainsi que le déploiement de la fibre optique, au titre de la tranche optionnelle 1) ;

VU la délibération n° 0120-2022 en date du 14 novembre 2022 d'autorisation de signature d'un avenant n° 2 au marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine, pour le remplacement de caméras, dans un souci de prévention du vandalisme, au titre de la tranche optionnelle 1 ;

CONSIDERANT le besoin supplémentaire, dans le cadre de la mise en œuvre de la tranche optionnelle 2, d'un mât sur l'espace 23 en face du Burger King, ainsi que d'un rebond radio sur un candélabre de l'Espace 23 face au magasin Décathlon, compte-tenu de l'absence de réseaux sur les emplacements initialement ciblés) ;

CONSIDERANT la modification du mode d'alimentation des caméras et des coffrets techniques de la tranche optionnelle 2 ;

CONSIDERANT le devis de la société ENGIE INEO INFRACOM en date du 26 mars 2024 ;

CONSIDERANT que les plus-values et moins-value découlant de l'ajustement du besoin de la tranche optionnelle 2 explicité ci-dessus conduisent à l'établissement d'un avenant n° 3 d'un montant de 4 615,70 € ht, soit 5 538,84 € ttc, ce qui représente 11,39 % du montant initial de la tranche optionnelle 2 ;

CONSIDERANT que le nouveau montant du marché s'établit comme suit, après prise en compte de l'avenant n° 3 :

Tranche ferme : 157 655,36 € ht (inchangé)

Tranche optionnelle 1 : 131 471,68 € ht ((+ 7 243,71 € ht + 1 614,61 € ht + 1 500,00 € ht)

Tranche optionnelle 2 : 45 155,43 € ht (+ 4 615,70 € ht)

Maintenance préventive annuelle tranche ferme : 6 849,25 € ht (inchangé)

Lot de maintenance tranche ferme : 8 991,25 € ht (inchangé)

Maintenance préventive annuelle tranche optionnelle 1 : 5 160,09 € ht (+152,90 € ht + 115,80 € ht)

Maintenance préventive annuelle tranche optionnelle 2 : 2 129,23 € ht (inchangé)

Après validation de la commission d'appel d'offres réunie en application de la règle du quorum en date du 26 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine avec la société ENGIE INEO INFRACOM, pour un montant de 4 615.70 € ht, soit 5 538,84 € ttc, au titre de la tranche optionnelle 2, ce qui porte le montant de la tranche optionnelle 2 concernée à 45 155,43 € ht, soit 54 186,52 € ttc.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Marine MOUTEL-COCHAIS



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

Cécile BERNARDONI



02 AVR. 2024



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3
FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE D'UN
SYSTÈME DE VIDEO-PROTECTION URBAINE
TRANCHE OPTIONNELLE 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville d'Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
Tél 02 40 83 87 00
Courriel mairie@ancenis-saint-gereon.fr
Site internet <https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

ENGIE INEO INFRACOM
Agence ouest
5, rue Ampère – BP 74203
44242 La Chapelle sur Erdre
Tél : 02 51 80 49 00
Fax : 02 40 46 43 98
Courriel : infracom.ouest.ineo@engie.com
N° SIRET : 409 867 942 00404

C - Objet du marché public

- **Objet du marché public :**
Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine
- **Date de la notification du marché public :** 22/07/19
- **Délai d'exécution du marché public :** Pour chaque tranche, le délai d'exécution des prestations est fixé à quinze semaines, hors maintenance.

■ Montant initial du marché public :

Tranche ferme : 157 655,36 € ht

Tranche optionnelle 1 : 121 113,36 € ht

Tranche optionnelle 2 : 40 539,73 € ht

Maintenance préventive annuelle tranche ferme : 6 849,25 € ht

Lot de maintenance tranche ferme : 8 991,25 € ht

Maintenance préventive annuelle tranche optionnelle 1 : 4 891,39 € ht

Maintenance préventive annuelle tranche optionnelle 2 : 2 129,23 € ht

■ Montant du marché public après prise en compte des avenants n° 1 et n° 2 :

Tranche ferme : 157 655,36 € ht (inchangé)

Tranche optionnelle 1 : 131 471,68 € ht ((+ 7 243,71 € ht + 1 614,61 € ht + 1 500,00 € ht)

Tranche optionnelle 2 : 40 539,73 € ht (inchangé)

Maintenance préventive annuelle tranche ferme : 6 849,25 € ht (inchangé)

Lot de maintenance tranche ferme : 8 991,25 € ht (inchangé)

Maintenance préventive annuelle tranche optionnelle 1 : 5 160,09 € ht (+152,90 € ht + 115,80 € ht)

Maintenance préventive annuelle tranche optionnelle 2 : 2 129,23 € ht (inchangé)

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne la tranche optionnelle 2 – secteur zone commerciale, ayant été affermie en date du 17 juillet 2023.

L'avenant a pour objet :

- La modification du mode d'alimentation des caméras et des coffrets techniques, conduisant à une moins-value de 1 857,80 € ht
 - L'ajout d'un mât supplémentaire sur l'Espace 23 en face du Burger King, conduisant à une plus-value de 1 679,42 € ht
 - L'ajout d'un rebond radio sur un candélabre de l'Espace 23 face au magasin Décathlon, conduisant à une plus-value de 4 794,08 € ht
- compte-tenu de l'absence de réseaux sur les emplacements initialement ciblés

Les conditions initiales de la maintenance préventive annuelle de la tranche optionnelle 2 demeurent applicables.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant, conformément au devis de Engie Inéo Infracom en date du 26 mars 2024 annexé :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT :
Investissement : 4 615,70 € ht
- Montant TTC :

Investissement : 5 538,84 € ttc

Soit 11,39 % du montant initial de la tranche optionnelle 2

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT :

Tranche ferme : 157 655,36 € ht (inchangé)

Tranche optionnelle 1 : 131 471,68 € ht ((+ 7 243,71 € ht + 1 614,61 € ht + 1 500,00 € ht)

Tranche optionnelle 2 : 45 155,43 € ht (+ 4 615,70 € ht)

Maintenance préventive annuelle tranche ferme : 6 849,25 € ht (inchangé)

Lot de maintenance tranche ferme : 8 991,25 € ht (inchangé)

Maintenance préventive annuelle tranche optionnelle 1 : 5 160,09 € ht (+152,90 € ht + 115,80 € ht)

Maintenance préventive annuelle tranche optionnelle 2 : 2 129,23 € ht (inchangé)

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Ancenis-Saint-Géréon, le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)